

* Centre régional de formation professionnelle des avocats



Recrutement
niveau Bac + 3 ou 4



Formation non
diplômante



Site de Grenoble



Formation sélective



Formation initiale
ou continue

▶ OBJECTIF DE LA PRÉPARATION

L'Institut d'études judiciaires (IEJ) de Grenoble propose une préparation destinée à **parfaire les connaissances des étudiants** dans les matières qu'ils devront présenter à l'examen d'entrée au **Centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA)**. Elle offre, pour cela, des **méthodes adaptées aux différentes épreuves**.

▶ AVOCAT : UNE PROFESSION RÉGLEMENTÉE

La profession d'avocat est réglementée par la loi du 31 décembre 1971. **Seules les personnes ayant prêté serment et inscrites au Barreau peuvent l'exercer**. Cette inscription est soumise à diverses conditions de moralité, de nationalité (L. 31 déc. 1971, art. 11) et surtout de compétences juridiques.

En effet, **l'accès à la profession est subordonné à l'obtention du CAPA** (Certificat d'aptitude à la profession d'avocat) délivré par les CRFPA (Centres régionaux de formation professionnelle des avocats). Ce certificat sanctionne la formation délivrée par les CRFPA. L'accès au CRFPA est subordonné à l'obtention d'un examen d'entrée. À Grenoble, cet examen d'entrée est organisé par la Faculté de droit, au sein de l'Institut d'études judiciaires (IEJ), qui assure également la préparation de ce dernier.

▶ EXAMEN D'ENTRÉE À L'ÉCOLE DES AVOCATS

L'accès au Centre régional de formation professionnelle des avocats est encadré par les textes suivants :

- › Articles 51 & suiv du Décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifiant les conditions d'accès aux Centres régionaux de formation professionnelle des avocats ;
- › Arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au Centre régional de formation professionnelle des avocats.

L'examen se déroule en deux temps : une phase d'admissibilité sanctionnée par des épreuves écrites et une phase d'admission sanctionnée par des épreuves orales.

LES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ :

- › **Une note de synthèse** (5h ; coeff. 3).
- › **Une épreuve en droit des obligations** (3h ; coeff. 2).
- › **Une épreuve destinée à vérifier l'aptitude à résoudre un ou plusieurs cas pratiques** (3h ; coeff. 2) dans l'une des matières suivantes, au choix des candidats : droit civil ; droit des affaires ; droit social ; droit pénal ; droit administratif ; droit international et européen ; ou droit fiscal.
- › **Une épreuve de procédure** (2h ; coeff. 2) portant sur l'une des matières suivantes en fonction du choix réalisé par le candidat pour l'épreuve précédente : procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends (candidats ayant choisi la matière droit civil, droit des affaires, droit social, droit international et européen ou droit fiscal) ; procédure pénale (candidats ayant choisi la matière droit pénal) ; ou procédure administrative contentieuse (candidats ayant choisi la matière droit administratif, droit international et européen ou droit fiscal).

LES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION :

- › **Le grand oral ou épreuve d'exposé-discussion** sur un sujet relatif à la protection des libertés et des droits fondamentaux (45 min ; coeff. 4).
- › **Une épreuve en langue anglaise** (15 min ; coeff. 1).

▶ LA PRÉPARATION AU CRFPA EN CHIFFRES

300 étudiants environ

15 enseignants universitaires

5 enseignants praticiens

▶ LA RÉUSSITE 2020 EN CHIFFRES

175 candidats

69 admis

90% des admis ont suivi la préparation de l'IEJ

► PROGRAMME DE LA PRÉPARATION

LA PRÉPARATION AUX ÉPREUVES ÉCRITES (ADMISSIBILITÉ)

- › **Préparation à la note de synthèse** : ce module de formation comprend des séances de méthodologie, 5 devoirs d'entraînement et les séances de correction dédiées.
- › **Préparation aux autres épreuves écrites** : droit des obligations, épreuve de spécialité, épreuve de procédure. Chacune de ces 3 épreuves fait l'objet de modules de formation distincts qui comprennent des séances d'actualisation et d'approfondissement et au moins 2 devoirs d'entraînement.
- › **Un examen blanc** pour les épreuves écrites d'admissibilité est organisé dans le courant du mois de juin.

Les candidats inscrits à la préparation au CRFPA bénéficient de l'accès à une plateforme numérique où sont mis en ligne différents documents pédagogiques (indications méthodologiques, bibliographies, sujets des devoirs d'entraînement, etc.). La plateforme permet en outre d'informer les étudiants des conférences et manifestations scientifiques organisées par la Faculté.

LA PRÉPARATION AUX ÉPREUVES ORALES (ADMISSION)

- › **Préparation à l'épreuve d'exposé discussion** : ce module de formation comprend un enseignement relatif aux libertés et aux droits fondamentaux, des séances de méthodologie et de mise en situation. Des séances d'entraînement spécifiques sont organisées pour les personnes admissibles après les résultats des épreuves écrites.
- › **Préparation à l'épreuve de langue étrangère** : des enseignements d'anglais sont dispensés et un examen blanc est organisé.

► DÉROULEMENT DE LA PRÉPARATION

La préparation repose sur des enseignements spécifiques à chaque matière évaluée lors de l'examen et vise plus particulièrement **l'actualisation des connaissances déjà acquises par les candidats**. Les enseignements ont lieu, en principe, dans les locaux de l'Université Grenoble Alpes, à partir du mois de décembre, en semaine, et généralement entre 17h et 20h.

La préparation permet de réaliser des entraînements à chacune des épreuves de l'examen. Ils peuvent avoir lieu selon deux modalités en fonction du choix opéré par les candidats lors de leur inscription :

- › **Les entraînements en présentiel** : ils sont organisés le samedi matin, à partir du mois de décembre, dans les locaux de l'Université Grenoble Alpes dans les conditions d'examen.
- › **Les entraînements à distance** : ils sont réalisés par les candidats par leurs propres moyens, via la plateforme Moodle, dans la semaine suivant la réalisation de l'entraînement en présentiel. Cette formule est recommandée pour les personnes n'ayant pas la possibilité de réaliser les entraînements *in situ* le samedi matin.

Dans l'un et l'autre cas, les devoirs rendus font l'objet d'une correction.

► CONDITIONS D'ACCÈS

› INSCRIPTION À LA PRÉPARATION :

Cette préparation s'adresse plus particulièrement aux **étudiants actuellement inscrits en première année de master en droit ou déjà titulaires de ce diplôme**. Elle concerne également les titulaires d'un des diplômes prévus au 2 de l'article 11 de la loi du 31 décembre 1971 (renvoi à l'arrêté du 25 novembre 1998). L'inscription à la préparation qui est dispensée par l'IEJ s'effectue en ligne, depuis le site internet de la Faculté. Elle doit être finalisée avant le mois de décembre de l'année précédant celle de l'examen.

› INSCRIPTION À L'EXAMEN :

L'inscription à l'examen s'effectue auprès de l'Université avant le 31 décembre de l'année précédant l'examen (arrêté du 17 octobre 2016). Le candidat doit justifier de l'obtention d'un master 1 ou d'un titre ou diplôme équivalent, avant le 1er août de l'année de l'examen. Il est à noter que **nul ne peut se présenter plus de 3 fois à l'examen d'entrée**.

CONTACTS

Responsable pédagogique :

Maxime BARBA, Professeur en droit privé

Scolarité :

04 76 74 32 40 / droit-crfpa@univ-grenoble-alpes.fr

+ INFOS

Informations et candidatures sur notre site :
droit.univ-grenoble-alpes.fr